

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 19 mai 2025

Campagne de vaccination contre la grippe et le covid-19 : deux vaccins pour protéger les personnes les plus fragiles

« Ne choisissez pas, faites-vous vacciner contre la grippe ET le Covid-19 »

Les campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19 ont débuté la semaine dernière pour les personnes les plus à risque. Ces deux maladies, très contagieuses, peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique, personnes immunodéprimées) et entraîner des complications, des hospitalisations et des décès.

Pour se protéger de ces maladies, l'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion encouragent les personnes à risque et les professionnels de santé à se faire vacciner dès maintenant. La vaccination est possible chez son médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme. Il est également recommandé à tous les Réunionnais d'adopter les gestes barrières qui permettent de limiter la propagation de ces virus.

Situation de la grippe et du Covid-19 à La Réunion

Grippe : une couverture vaccinale encore trop insuffisante en 2024

- 46 588 personnes vaccinées contre la grippe, sur 190 000 personnes éligibles.
- Une couverture vaccinale en baisse (23,6% en 2024 contre 27% en 2023), et toujours très en-dessous de la moyenne nationale (environ 50%).

Plus de
212 449
personnes concernées
par la campagne de
vaccination contre la
grippe à La Réunion en
2025



En 2024, la couverture vaccinale des
personnes à risque de grippe sévère était



Covid-19 : une circulation toujours active à La Réunion

Malgré une faible circulation du virus, des périodes de rebond de contaminations sont observées régulièrement dans l'île. Le Covid-19 représente donc toujours un risque pour la santé des Réunionnais.

La protection conférée par la vaccination baisse dans le temps. La vaccination permet de renforcer la protection en stimulant à nouveau le système immunitaire et ainsi de limiter les risques de formes sévères de la Covid-19 pouvant entraîner des hospitalisations ou des décès.

Il est donc important de se faire vacciner.

La vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger car elle réduit les risques de complication graves. Elle est fortement conseillée aux personnes les plus fragiles, mais également à leur entourage (famille, aides à domicile) afin d'assurer une protection indirecte.

Qui sont les personnes à risque ?

La vaccination est recommandée chez les personnes à risque de grippe sévère ou compliquée:

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse
- Les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois, atteintes de certaines maladies chroniques ou immunodéprimées
- Les personnes présentant une obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) ≥ 40 kg/m²
- Les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge
- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave
- L'entourage des personnes immunodéprimées
- Les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère
- Le personnel navigant des bateaux de croisière et des avions et le personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides), ainsi que les professionnels des filières porcines et avicoles (afin d'éviter l'émergence de nouveaux virus grippaux).

La vaccination contre la grippe et le Covid-19 est aussi recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque. Elle limite le risque que le personnel soignant ne transmette ces virus aux patients les plus fragiles.

Un parcours vaccinal simplifié pour les personnes à risque

Prise en charge du vaccin anti grippal

Comme tous les ans, les personnes, ciblées par les recommandations vaccinales, reçoivent un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. Ainsi, environ 212 500 bons ont été envoyés pour cette saison aux personnes concernées.

Une administration concomitante des deux vaccins possible et sans risque

Les deux vaccinations (grippe et Covid-19) peuvent être réalisées le même jour ou à des dates différentes. Les personnes concernées peuvent s'adresser à :

- leur médecin,
- leur infirmier,
- leur pharmacien,
- leur sage-femme.

Pour se faire vacciner, c'est simple :

- **Contre la grippe** : les personnes peuvent retirer gratuitement le vaccin en pharmacie sur simple présentation du bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix. Dans le cas où une personne éligible n'a pas reçu, ou a égaré, le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, son médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.
- **Contre le Covid-19** : les personnes peuvent prendre rendez-vous directement chez un professionnel de santé. Elles n'ont rien à payer, mais doivent se munir de leur carte Vitale.

Dans les deux cas, le site www.Santé.fr permet de trouver un professionnel de santé à proximité.

Une campagne de communication pour encourager la double vaccination

Au vu de l'importance d'être protégé contre les deux virus, l'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie lancent une nouvelle campagne de communication sur la nécessité de se vacciner contre ces deux infections : « [Ne choisissez pas, faites-vous vacciner contre la grippe ET le Covid-19](#) ».

Objectif : faire prendre conscience aux Réunionnais, et notamment aux personnes fragiles, de l'importance de se faire vacciner contre les deux virus de façon à éviter les complications.



Dispositif de communication prévu :

- une campagne radio
- des affiches diffusées aux pharmaciens, aux sage-femmes, pédiatres et dans les EHPAD
- une campagne sur les réseaux sociaux de l'ARS et l'Assurance maladie

[>>> Retrouvez les outils de la campagne sur le site internet de l'ARS <<<](#)

Contacts presse :

ARS LA REUNION : Service Communication - 0262 93 94 55 | 0692 66 61 20 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr
CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 | 0692 02 21 86 - media@cgss.re